

La déontologie journalistique en bref

Une information est :

- un ensemble de données (d'éléments factuels)
- sélectionnées et unifiées par une personne (physique ou morale) - et diffusées par quelqu'un qui a un intérêt à les transmettre

Le journaliste

- Respecte les faits (vérification ; recoupement)

La meilleure amie du fait est la *précision* ; son ennemie : la généralisation

Distinguer *fait* et *opinion*, constat et interprétation (malgré absence de frontière absolue)

Se méfie de sa confiance, se méfie de sa méfiance (connaître ses présupposés)

Distingue information recherchée (IR) et information apportée (IA)

- Généralise le contradictoire (savoir penser contre soi-même ; rechercher l'universel)
L'information est une vérité biodégradable : correctibilité, réfutabilité

- Respecte autrui : ex. : sa parole lui appartient => la reproduire de telle sorte qu'il puisse la reconnaître comme sienne

Ne juge pas l'homme mais décrit ses actes

Tout homme est toujours seulement *sujet*, jamais objet. Ex. : la discrimination est le fait de nier un sujet (réifier) en le présentant par son appartenance à une *qualité/jugement*

La source

Les trois qualités d'une source d'information :

- **Morale** : la source est-elle sincère et honnête ? Cherche-t-elle seulement à informer ou cache-t-elle un autre objectif ? Quels sont ses intérêts à parler ?
- **Technique** : est-elle compétente dans le domaine qui m'intéresse ? Quelle est la qualité de son expertise ? Est-ce une expertise, directe, de réalisation (elle sait faire) ou, indirecte, de connaissance (elle sait comment les choses sont faites par d'autres) ?
- **Politique** : est-elle habilitée à communiquer ? Représente-elle clairement la position officielle de l'institution ou de l'entité qui intéresse le journaliste ?